

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 09 JUILLET 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE NEUF JUILLET à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIFFRE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 03 Juillet 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANEL F., KERLOC'H A., LEPANNETIER-RUFFAULT V., MARCHAND-DEDELOT I., MIRAMONT F., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEAUGENDRE F., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., GENOUËL J., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., ORY G., PIQUET S., SALAÛN F., SALAÛN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes BOURCIER V., LAMOUR E., LERAY-GRILL C., MM BARBETTE O., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., LAHAYE P., LE ROUSSEAU G., MICHOT B., PICARD H.,

Pouvoirs : M. DESBORDES P-J. à M. CHESNAIS-GIRARD L., M. DESJARDINS S. à Mme OULED-SGHAÏER A-L., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., M. LE ROUSSEAU G. à M. PIQUET S., Mme LERAY-GRILL C. à M. FRAUD E., M. MICHOT B. à M. BEGUE G., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

RESSOURCES HUMAINES

Création de postes au sein du service communication

Rapporteur : Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Vice-présidente

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,
- VU l'arrêté Préfectoral en date du 29 décembre 2018 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté,
- VU la délibération n°2018-085 du 25 juin 2018 portant création d'un service commun « Communication » à compter du 1^{er} juillet 2018,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Dans le cadre de la mutualisation des services et de la création, par délibération n°2018-085 du 25 juin 2018, du service commun « Communication » au 1^{er} juillet 2018, deux agents de la commune de Liffré doivent être transférés à la Communauté de Communes de Liffré-Cormier Communauté.

N'existant pas à ce jour de postes vacants au tableau des effectifs, il convient pour pourvoir aux emplois de « Directeur du service communication » et « d'infographiste / chargé de communication » et permettre le transfert des agents titulaires, de créer ces deux emplois permanents selon les modalités ci-après.

| Grade / temps de travail | Temps de travail | Date d'effet |
|--|------------------|--------------|
| Attaché territorial | Temps complet | 01/07/2018 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | Temps complet | 01/07/2018 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet et d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet selon les modalités précisées ci avant.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012.
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Président ou son délégataire pour signer les documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

